

Formulaire de notification de mise en service pour une installation de production d'électricité de puissance ≤ 10,000 kVA

VERSION 1.02 – 01/10/2020

En vigueur du 01/07/2018 jusqu'au ... (date du contrôle RGIE faisant foi)

Cadre réservé au gestionnaire de réseau de distribution (GRD)

Date de réception du formulaire :/...../20.....

N° de dossier :

À l'attention du gestionnaire de réseau de distribution d'électricité (GRD) (nom et adresse) :

ORES NAMUR

5000 NAMUR

1. OBJET DE LA DEMANDE

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Nouveau site de production d'électricité | <input type="checkbox"/> Modification de l'installation existante (remplacement onduleur, alternateur,...) (*) |
| <input type="checkbox"/> Extension du site de production existant | <input type="checkbox"/> Démantèlement partiel ou total de l'installation (*) |

(*) : hors période d'application du soutien financier Solwatt ou Qualiwatt (dans ce cas, se référer aux formulaires ad hoc sur le site web www.cwape.be)

2. LE SITE DE PRODUCTION

Rue	Rue des Patriotes			Numéro/BP	19
Code postal	5500	Commune	Anseremme		

Code(s) EAN

EAN prélèvement :

5 | 4 | 1 | 4 | 4 | 9 | 0 | 4 | 5 | 0 | 0 | 5 | 3 | 0 | 5 | 3 | 6 | 4

EAN injection (uniquement si compteur réseau bidirectionnel (double sens) avec deux codes EAN) :

 | | | | | | | | | | | | | | | | |

3. LE DEMANDEUR

Le demandeur est (cochez la case concernée) :

- une personne physique (particulier ou indépendant)
 une personne morale

Nom	Moreno	Prénom	Carina	<input type="checkbox"/> M.	<input type="checkbox"/> Mme.
Rue	Rue des Patriotes	Numéro/BP	19	CP	5500
Commune	Anseremme	Pays	Belgique		
Courriel	carina.moreno75@gmail.com	Tél. principal	+32 495 55 01 63		

Remplir ce cadre uniquement si d'application

Numéro d'entreprise	
Nom de l'entreprise	
Acronyme ou nom abrégé	

COORDONNEES BANCAIRES *

IBAN	BE55750664652044
BIC	AXABBE22
TITULAIRE(S) DU COMPTE BANCAIRE	MORENO - BUONO

Fait à Anseremme Le 24/05/2023

Nom et signature du titulaire

* Les coordonnées bancaires seront utilisées uniquement dans le cadre du paiement de la prime prosumer



Formulaire de notification de mise en service pour une installation de production d'électricité de puissance ≤ 10,000 kVA

VERSION 1.02 – 01/10/2020

En vigueur du 01/07/2018 jusqu'au ... (date du contrôle RGIE faisant foi)

4. L'INSTALLATION DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

4.1. Données techniques de l'installation

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION NOUVELLE OU EXISTANTE AVANT MODIFICATION			DESCRIPTION DE L'INSTALLATION APRÈS MODIFICATION		
Source de production	Puissance installée totale(kWc)	Puissance maximale de sortie(kVA)	Source de production	Puissance installée totale(kWc)	Puissance maximale de sortie(kVA)
Photovoltaïque	6,56	5	Photovoltaïque		
Eolien			Eolien		
Hydraulique			Hydraulique		
Cogénération			Cogénération		
Autre :			Autre :		
TOTAL	6,56	5	TOTAL		

En cas d'utilisation d'un ou plusieurs onduleurs, spécifier			En cas d'utilisation d'un relais de découplage indépendant et/ou relais anti-retour ou limiteur, spécifier			
	Marque	Type		Marque	Type	Réglage [kVA]
Onduleur 1	SMA	SB 5.0 Monophasé	Relais découplage 1			
Onduleur 2			Relais découplage 2			
Onduleur 3			Relais anti-retour / limiteur			

Les onduleurs et les relais doivent être agréés et réglés selon les prescriptions Synergrid (C10/26, C10/21, C10/25).

En cas d'utilisation de batteries de stockage, spécifier			
	Marque	Type	Capacité (W/h)
Installation 1			0
Installation 2			

4.2. Mode de comptabilisation de l'énergie

Compensation de l'électricité

- via compteur existant
- via nouveau compteur double sens à installer (offre à établir par le GRD)

Autoconsommation (pas d'injection sur le réseau)



PROCONTROL

Siège d'exploitation ZI Bonne Fortune
 Rue des Nouvelles Technologies 8
 B-4460 GRACE HOLLOGNE
 T.V.A.: BE 0507 735 513
 Tel : 04/230.33.00
 E-Mail: secretariat@pro-control.be

Date d'émission : 15/05/2023

Date de visite le(s) : 15/05/2023	Adresse de visite : 5500 ANSEREMME Rue des Patriotes 19		
Agent-visiteur : R Bataille	Propriétaire : 5500 ANSEREMME Rue des Patriotes 19 - MORENO Carina		
Réf :	Demandeur: RENO.ENERGY DOUR		
EAN : 541449045005305364	Installateur : RENO.ENERGY DOUR		
	T.V.A. Installateur : BE 0565.921.160		
GRD : ORES	Compteur n° : 1SAG3100553018	Index ⚡: 000656.738 (kWh)	Index C: 000772.500 (kWh)
	Injection : Index ⚡:	000727.289 (kWh)	Index C: 000225.628 (kWh)

RAPPORT DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE A BASSE TENSION ET A TRES BASSE TENSION**Identification de l'objet :**

Réglementation appliquée : LIVRE 1 de l'Arrêté Royal 08/09/2019

Appareils de mesure utilisés : Matériel standard attribué à l'agent-visiteur**Type de contrôle :** Check-list : DTT-C-E-10 DTT-C-E-11 DTT-C-E-12 (L1 7.112.) DTT-C-E-13 (L1 7.22.) Contrôle de conformité avant mise en usage (L1 6.4.) Visite de contrôle (L1 6.5.) Visite de contrôle d'une ancienne installation pour renforcement (L1 8.4.1.) Visite de contrôle d'une ancienne installation pour vente (L1 8.4.2.) Visite de contrôle d'une ancienne installation (L1 8.4.3.)**Dispositions dérogatoires:** Anciennes installations (L1 8.2.1.) Ancien RGIE (L1 8.2.2.)**Type d'installation:** Nouvelle Existante Modification Extension**Type d'habitation :** maison appartement parties communes résidentielles (sauf Locaux techniques)Raccordement: tension: 1N400 2x230 3x230 3N400 AC DC Fréquence : 50 Hz Schéma liaison à la terre : TT**Protection raccordement :** existante: 25 A – à placer prévue max : A – selon devis GRDCâble alimentation tableau principal 4X16 mm², type : EXVB Inter sec général : 40 A, Δ In : 300 mA, type : A B AC**Type prise de terre :** Nature : boucle / Terre commune / Localisation du sectionneur de terre : Sous le tableau**Nombre de tableaux :** 1 ; Nombre de circuits terminaux : 2 ; Mesures : Ra = 14.17 Ω ; Ri = 999 MΩ des N° circuit(s) : Circuit PV**DESCRIPTION :** Voir plans de position & schémas visés voir annexes réf : MORENO du 27/02/2023 Voir croquis réalisés**Borne:** *(N)ouvelle (E)xistante (R)emplacement / Type: (C) Charge véhicule (C+R) Charge véhicule + Réinjection des batteries

Borne	Pmax (kW)	Type	Marque / Modèle	N° de série	Protection aval: type + In (A)
*/ N°					
*/ N°					

PV: *(N)ouvelle (E)xistante (R)emplacement

N */ Nb panneaux : 16 de 410	Wc / total : 6.560	Wc	P Total : 6.560	Wc	*/ Cpt vert 1 N°: Index : (kWh)
*/ Nb panneaux : de	Wc / total : 0	Wc			*/ Cpt vert 2 N°: Index : (kWh)
*/ Nb panneaux : de	Wc / total : 0	Wc			*/ Cpt vert 3 N°: Index : (kWh)
Onduleur	P _{ac} (W)	I _{ac} (A)	Marque / Modèle	/ P Total: 5000 W	N° de série
N */ N° 1	5000VA	22.8A	SMA SB5.0	3014255114	C2P25A
*/ N°					
*/ N°					

DDR installés sont adaptés à la valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre

Protections installées contre les surintensités sont adaptées aux sections des circuits qu'elles protègent

Exécution de l'installation électrique conformément aux plans et schémas

Matériel installé correspond aux facteurs d'influences externes présents

Protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects

Continuité des liaisons équipotentielles principales, supplémentaires et des PE des Prises de courant et appareils de classe I

Etat du matériel électrique fixe (fixations, détérioration,...)

Contrôle visuel du matériel fixe ou installé à poste fixe ou mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et les biens

Contrôle du fonctionnement des DDR par leur bouton test ou via un courant de défaut

Test du système automatique de sectionnement (moins de 5 secondes)

 INFRACTIONS voir annexe DTT_INF_E_20 voir Liste ci-dessous Néant : REMARQUES voir annexe DTT_INF_E_20 voir Liste ci-dessous Néant :**CONCLUSION :** (devoirs du propriétaire, gestionnaire ou exploitant : voir page 2) Seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées.

- L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'AR du 08/09/2019 concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. La prochaine visite de contrôle est à effectuer avant le 15/05/ 2048
 - Le DDR général a été scellé. Les schémas, unifilaire(s) et de position, ont été visés et sont signés par les personnes intéressées.
- L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'AR du 08/09/2019 concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension.
 - L'installation ne peut être mise en usage Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.
 - Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le
 - Une nouvelle visite de contrôle est à exécuter par un organisme agréé au terme du délai de 18 mois prenant cours le jour de l'acte de vente.

Annexes au présent rapport : Néant Plans de position et Schémas DTT_INF_E_20 Autres : Photos + Formulaire PVNom et visa de l'agent-visiteur :
Pour PROCONTROL ASBL
R BatailleNom et visa du demandeur:
RENO.ENERGY DOUR

SYSTÈME DE MISE À LA TERRE	
<input type="checkbox"/> BT100	Absence d'installation de mise à la terre, veuillez y remédier d'urgence. (L1-5.4.2)
<input type="checkbox"/> BT101	Veuillez localiser le sectionneur de terre BT. (L1-5.4.3.5)
<input type="checkbox"/> BT102	Veuillez placer un sectionneur de terre (barrette de sectionnement). (L1-5.4.3.5)
<input type="checkbox"/> BT103	Le sectionneur de terre est cassé et/ou corrodé, à remplacer. (L1-5.4.3.5)
<input type="checkbox"/> BT104	Continuité entre l'amont et l'aval sur le sectionneur de terre ouvert, veuillez y remédier pour une mesure de terre possible. (L1 5.4.3.5)
<input type="checkbox"/> BT105	La prise de terre est traversée par un courant de défaut, y remédier d'urgence. (L1-4.2.3.1)
<input type="checkbox"/> BT106	Le sectionneur de terre commun doit être repéré de manière durable et ineffaçable par un repérage mentionnant : « Prise de terre commune + adresses des installations concernées ». (L1-5.4.2.1-6)
<input type="checkbox"/> BT107	Le schéma unifilaire et le plan de position de chaque installation électrique faisant usage d'une prise de terre commune doivent mentionner la présence d'une prise de terre commune et la localisation du sectionneur de terre commun. (L1-5.4.2.1-7)
<input type="checkbox"/> BT109	La valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre BT doit être de maximum 30 Ohms avec le placement d'un différentiel général de 300 mA (L1-4.2.4.3).
<input type="checkbox"/> BT110	La prise de terre commune a une valeur de résistance de dispersion inférieure ou égale à 30 Ohms. (L1-5.4.2.1c2)
<input type="checkbox"/> BT114	La section minimale du conducteur de terre, entre la prise de terre et le sectionneur-terre, doit être de 16 mm ² si les conducteurs sont en cuivre et munis d'un revêtement les protégeant contre la corrosion, 25 mm ² en cuivre nu, 50 mm ² en aluminium ou acier (L1- 5.4.2.2).
<input type="checkbox"/> BT115	Dans les lieux domestiques, seuls les conducteurs de protection en cuivre sont admis (L1- 5.4.2.2).
<input type="checkbox"/> BT116	Le conducteur de terre isolé doit être de couleur jaune/vert (L1-5.1.6.2).
<input type="checkbox"/> BT117	Remplacer le conducteur isolé jaune/vert utilisé comme conducteur actif (L1-5.1.6.2).
<input type="checkbox"/> BT118	les conducteurs de terre jaune/vert de câbles des circuits de départ doivent être raccordés à la barrette de terre du tableau BT : y remédier d'urgence (L1-4.2.3.2)
<input type="checkbox"/> BT122	Les conducteurs de protection PE doivent être convenablement protégés contre les contraintes mécaniques et les effets chimiques et électrochimique (L1-5.4.3.4).
<input type="checkbox"/> BT123	Il est interdit d'interrompre le circuit de protection lors de l'enlèvement d'une machine ou d'un appareil (L1-5.4.3.6).
<input type="checkbox"/> BT124	La continuité du conducteur PE doit absolument être garantie dans le temps : veuillez y remédier d'urgence. (L1-5.4.3.6).
<input type="checkbox"/> BT125	Rupture de la continuité des conducteurs de protection : veuillez-y remédier d'urgence (L1-5.4.3.6).
<input type="checkbox"/> BT126	Rupture de la continuité des liaisons équipotentielles principales : veuillez y remédier d'urgence. (L1-5.4.1.1)
<input type="checkbox"/> BT127	Veuillez réaliser et/ou compléter les liaisons équipotentielles principales. (L1-5.4.1.1)
<input type="checkbox"/> BT128	La section minimale de liaisons équipotentielles principales est au moins égale à la moitié de celle du plus gros conducteur PE de l'installation avec un minimum de 6 mm ² (L1-5.4.1.1)
<input type="checkbox"/> BT129	Les liaisons équipotentielles principales n'ont pas été localisées (L1-5.4.1.1)
<input type="checkbox"/> BT130	Rupture de la continuité des liaisons équipotentielles supplémentaires : veuillez y remédier d'urgence (L1-5.4.1.2)
<input type="checkbox"/> BT131	Veuillez réaliser et/ou compléter les liaisons équipotentielles supplémentaires. (L1-5.4.1.2)
<input type="checkbox"/> BT132	La section minimale de liaisons équipotentielles supplémentaires est au moins égale à la moitié de celle du plus gros conducteur PE de l'installation avec un minimum de 4 mm ² ou 2,5mm ² sous protection mécanique (L1-5.4.1.2)
<input type="checkbox"/> BT133	Les liaisons équipotentielles supplémentaires n'ont pas été localisées (L1-5.4.1.2)
<input type="checkbox"/> BT138	Rupture de liaison de terre sur les prises de courant (L1-5.4.2)
<input type="checkbox"/> BT139	Les prises de courant permettant d'alimenter des appareils de classe 1 doivent être munies d'une broche de terre (L1-4.2.4.3a)
<input type="checkbox"/> BT140	Une liaison équipotentielle supplémentaire relie tous les éléments conducteurs étrangers et les masses du matériel électrique situé dans les volumes 0,1, 1bis, 2 et 3 (L1-7.1.4.4)
<input type="checkbox"/> BT141	Le DDR doit être placé en amont des canalisations de classe I (XFVB, EVAVB, ...) (L1-4.2.4.3a)
<input type="checkbox"/> BT142	Toutes les masses protégées par le même DDR doivent être interconnectées avec la même prise de terre (L1-4.2.4.3a).
TABLEAUX	
<input type="checkbox"/> BT300	Les tableaux de répartition sont en matière incombustible, non hygroscopique et offrent une résistance mécanique suffisante. (L1-5.3.5.1a)
<input type="checkbox"/> BT301	Les tableaux de répartition et de manœuvre sont installés de manière à rendre aisées leur manœuvre, leur surveillance et leur entretien ainsi que l'accès au matériel électrique dans ces tableaux.(L1-5.3.5.1c)
<input type="checkbox"/> BT302	L'accès au tableau électrique doit être libre : veuillez y remédier (L1-5.3.5.1c)
<input type="checkbox"/> BT303	Les tableaux de répartition et de manœuvre sont repérés de manière claire, bien visible et indélébile(L1-3.1.3.3a)
<input type="checkbox"/> BT304	La tension d'alimentation doit être indiquée clairement de manière apparente sur chaque tableau de répartition et de manœuvre(L1-3.1.3.3a).
<input type="checkbox"/> BT310	Veuillez compléter le repérage des circuits (L1 3.1.3.1)
<input type="checkbox"/> BT311	Repérer les circuits de manière claire et durable (L1 3.1.3.1).
<input type="checkbox"/> BT312	Repérage des circuits incorrects : à remettre à jour (L1 3.1.3.1)
<input type="checkbox"/> BT315	Tableau BT à nettoyer et/ou à dé poussiériser (L1 9.1.1..)
<input type="checkbox"/> BT317	Obturer presse-étoupe d'attente du tableau (L1 5.2.6.1)
<input type="checkbox"/> BT318	Obturer les entrées de câbles d'attente du tableau (L1 5.2.6.1)
<input type="checkbox"/> BT319	Intensité nominale de l'interrupteur général du tableau trop faible, à adapter (L1 4.4.3.2).
<input type="checkbox"/> BT320	La section des pontages doit correspondre au courant admissible Iz dans les canalisations (L1 4.4.1.5)
<input type="checkbox"/> BT322	Dans les installations électriques des lieux domestiques, l'interrupteur-sectionneur général est d'une intensité nominale appropriée à l'installation sans être Inférieure à 40 A. (L1 5.3.5.1b)
<input type="checkbox"/> BT323	Les appareils de protection et de manœuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écartés les uns des autres de 10 cm au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manœuvre distincts (L1 5.3.5.1c)
DOSSIER	
<input type="checkbox"/> BT400	Plan schématique et/ou descriptif à mettre à jour (L1 3.1.2.1)
<input type="checkbox"/> BT401	Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier (L1 3.1.2.1)
<input type="checkbox"/> BT404	Toute installation électrique fait l'objet d'un ou plusieurs, schémas de circuits et plans de position (L1 3.1.2.1a)
<input type="checkbox"/> BT405	Les schémas, les plans et les documents reprennent de manière unique le numéro, la version et la date de la version. (L1 3.1.2.)
<input type="checkbox"/> BT414	Les schémas unifilaires et les plans de position doivent être signés et datés par les personnes mentionnées au L1 3.1.2.1a
<input type="checkbox"/> BT415	Les symboles à utiliser pour établir les schémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique domestique sont mentionnés dans le chapitre 2.13. (L1 3.1.2.1a)
<input type="checkbox"/> BT416	Pour les schémas unifilaires et les plans de position, chaque circuit élémentaire est identifié par une lettre majuscule de l'alphabet. Chaque point lumineux et chaque socle de prise de courant sont identifiés par un numéro donnant l'ordre dans lequel on rencontre ces éléments (L1 3.1.2.1a)
<input type="checkbox"/> BT417	La tension et la nature du courant doivent être mentionnées sur le schéma unifilaire. (L1 3.1.2.1a)
<input type="checkbox"/> BT418	Toute ancienne partie de l'installation électrique dont la réalisation sur place a été entamée avant le 1/10/1981 et figurant sur les schémas unifilaires est indiquée par un cartouche à l'intérieur duquel il est mentionné << partie ancienne >>. (L1 3.1.2.1a)
<input type="checkbox"/> BT419	Les schémas unifilaires reprennent au moins les canalisations électriques (type, section, nombre des conducteurs), les dispositifs de protection, les équipements, les machines et appareils fixes L1 3.1.2.2a)
<input type="checkbox"/> BT422	Veuillez nous fournir le ou les rapports de contrôle de conformité de l'installation électrique dont question au chapitre 6.4. (L1 9.1.2 - 3).
CONTACT DIRECT	
<input type="checkbox"/> BT501	Le degré de protection des enveloppes et des obstacles est au moins égal à IPXX-B en BT (L1 4.2.2.3)
<input type="checkbox"/> BT502	La protection contre les chocs électriques par contacts directs n'est pas assurée (Obturer les ouvertures dans le carton de protection) (L1 4.2.2.3).
CONTACT INDIRECT	
<input type="checkbox"/> BT600	Les mesures passives contre les contacts indirects ne sont pas assurées, placer le DDR dans un coffret de classe II en amont du TD de classe I (L1 4.2.4.3).
<input type="checkbox"/> BT601	L'utilisation de machines et d'appareils électriques de classe 0 est interdite(L1 4.2.4.3a)
<input type="checkbox"/> BT602	Les masses du matériel électrique à basse tension de la classe I sont reliées au conducteur de protection (L1 4.2.4.3a)
<input type="checkbox"/> BT603	Des mesures adéquates sont prises pour que les bornes d'entrée du DDR soient inaccessibles (L1 4.2.4.3b)
<input type="checkbox"/> BT608	L'installation électrique doit être indépendante vis à vis des autres installations (L1 3.3.1.).
<input type="checkbox"/> BT609	Afin d'effectuer un contrôle complet, tout matériel électrique doit rester aisément accessible (L1 5.1.5.1).
FACTEURS D'INFLUENCES EXTERNES, CIRCUITS DE SÉCURITÉ ET CRITIQUE	
<input type="checkbox"/> BT702	Le matériel installé ne correspond pas aux facteurs d'influences externes présents.(L1 9.1.6 & 5.1.4).
<input type="checkbox"/> BT703	Le matériel électrique est disposé et installé de telle sorte que ne soit pas générée la dissipation de la chaleur produite en service normal par ce matériel Electrique. (L1 5.1.1.2).
<input type="checkbox"/> BT704	Le matériel électrique encastré dans des matériaux combustibles est pourvu d'une enveloppe en matériau non combustible, ignifugé, ou auto extingouille ou complètement séparé de ces matériaux combustibles par des éléments en matériaux non combustibles, ignifugés, ou autoextinguibles. (L1 5.3.5.4c)

<input type="checkbox"/>	BT705	Le matériel électrique en montage apparent sur des matériaux combustibles est pourvu d'une enveloppe en matériau non combustible, ignifugé ou autoextinguible ; ou complètement séparé de ces matériaux combustibles par des éléments en matériaux non combustibles, ignifugés, ou autoextinguibles (L1 4.3.3.5a)
PROTECTIONS		
<input type="checkbox"/>	BT900	Un DDR, dont le courant de fonctionnement est au maximum 300 milliampères, est au moins placé à l'origine de l'installation électrique..(L1-4.2.4.3.b)
<input type="checkbox"/>	BT901	Il est interdit de placer un dispositif de protection à courant différentiel résiduel de type A en amont d'un ou de plusieurs dispositifs de protection à courant différentiel qui ont une fonction de protection contre les défauts avec une composante continue totale de plus de 6mA. (L1-5.3.5.3a)
<input type="checkbox"/>	BT902	Le DDR placé en tête de l'installation a une intensité nominale au moins égale à 40 A de type A ou B, de 3000 A et 22,5 kA ² s.(L1-5.3.5.5e)
<input type="checkbox"/>	BT903	Les DDR ne fonctionnent pas en présence d'un courant de défaut. (L1-5.3.5.3k)
<input type="checkbox"/>	BT904	Veuillez vérifier le raccordement correct des DDR ou leur fonctionnement. En effet, le bouton test ne fait pas déclencher le DDR (L1-5.3.5.3k)
<input type="checkbox"/>	BT905	Dans les installations électriques domestiques les circuits desservant les salles d'eau, les lessiveuses, les séchoirs, les essoreuses et les lave-vaisselles doivent être protégés par un ou plusieurs DDR de maximum 30 mA (L1 4.2.4.3c).
<input type="checkbox"/>	BT906	Les dispositifs de protection à courant différentiel résiduel qui ne sont pas à sécurité positive sont interdits dans les lieux domestiques.(L1-5.3.5.3.h)
<input type="checkbox"/>	BT907	Il est interdit de compromettre la sécurité qu'offre un DDR, notamment en pointant par une liaison les bornes d'entrée et les bornes de sortie du DDR (L1 5.3.5.j)
<input type="checkbox"/>	BT908	Les DDR doivent assurer la coupure de tous les conducteurs actifs : phases et neutre (L1-5.3.5.3c).
<input type="checkbox"/>	BT911	Veuillez adapter l'intensité nominale des disjoncteurs et/ou fusibles à la section et des canalisations (L1 4.4.1.5).
<input type="checkbox"/>	BT912	Les disjoncteurs et/ou fusibles de protection sont surdimensionnés : à remplacer (L1 4.4.1.5).
<input type="checkbox"/>	BT913	Circuits à équilibrer : les fusibles doivent être de la même intensité nominale (L1 4.4.1.5).
<input type="checkbox"/>	BT914	L'indication de l'amperage des fusibles et/ou disjoncteur n'est pas visible (L1 4.4.1.5).
<input type="checkbox"/>	BT917	Dans les installations sans service électrique, les bases des fusibles doivent avoir des éléments de calibrage (L1 5.3.5.5.a).
<input type="checkbox"/>	BT918	Il y a changement de section, prévoir une protection de surintensité ou bien protéger en amont pour la section la plus faible (L1 4.4.3.1).
<input type="checkbox"/>	BT919	Fusibles shuntés à remplacer (L1 4.4.3.).
<input type="checkbox"/>	BT920	Veuillez adapter l'intensité nominale des DDR : soit à l'intensité nominale du dispositif de protection à maximum de courant situé en amont des DDR ; soit à la somme des intensités nominales des circuits situés en aval du DDR (L1 4.4.3.2).
<input type="checkbox"/>	BT922	L'indication du pouvoir de coupure du disjoncteur et/ou fusible est effacée et non visible : à vérifier et à remplacer si inexistant (L1 5.3.5.5.)
<input type="checkbox"/>	BT927	Chaque appareil ou machine (mobile) à poste fixe d'une puissance nominale supérieure ou égale à 2600 W est alimenté séparément par un circuit exclusivement dédié. (L1 5.2.1.2)
<input type="checkbox"/>	BT928	Le lave-linge, le lave-vaisselle, le sèche-linge, la cuisinière électrique, la taque de cuisson électrique et le four électrique sont alimentés séparément par un circuit exclusivement dédié. (L1 5.2.1.2)
<input type="checkbox"/>	BT929	Les dispositifs de protection contre les surintensités ont un pouvoir de coupure minimal de 3000 A (marquage 3000 entouré par un rectangle pour les petits disjoncteurs) et les disjoncteurs de première ligne en aval du dispositif de protection de branchement, à l'exception des disjoncteurs à broches, sont pourvus d'un marquage conforme pour la classe de limitation d'énergie 3. (L1 5.3.5.5)
<input type="checkbox"/>	BT930	Veuillez adapter la section de conducteurs afin de garantir le courant admissible dans cette canalisation conformément au tableau 4.11 (L1 4.4.1.5)
CANALISATIONS		
<input type="checkbox"/>	BT1000	Les conducteurs isolés et les câbles installés séparément ont au moins la caractéristique F1 ou au moins la classe Eca (L1 5.2.7.2)
<input type="checkbox"/>	BT1001	Les conducteurs isolés et les câbles installés en faisceaux ou en nappe ont au moins la caractéristique F2 ou au moins la classe Cca (L1 5.2.7.3)
<input type="checkbox"/>	BT1003	La section des conducteurs des circuits alimentant des socles de prises de courant doit être de minimum 2,5 mm ² : y remédier (L1 5.2.1.2).
<input type="checkbox"/>	BT1004	Le conducteur neutre doit être bleu (L1 5.1.6.2).
<input type="checkbox"/>	BT1005	Les conducteurs bleus sont réservés au neutre sauf si le circuit ne comporte pas de conducteur neutre (L1 5.1.6.2).
<input type="checkbox"/>	BT1006	Les conducteurs souples doivent être étamés ou pourvus de cosses à sertir (L1 5.3.5.5).
<input type="checkbox"/>	BT1007	Raccords sucrés à remplacer par des borniers réglementaires (L1 1.4.1.1).
<input type="checkbox"/>	BT1008	Les conduits doivent être conformes aux normes (L1 5.2.9.3).
<input type="checkbox"/>	BT1009	Il est interdit de fixer directement une canalisation électrique sur une canalisation d'eau, de gaz, d'air comprimé, ... (L1 5.2.8.).
<input type="checkbox"/>	BT1010	Les canalisations électriques ne sont pas placées parallèlement au-dessous des canalisations pouvant donner lieu à des condensations (telles que canalisations d'eau, de vapeur ou de gaz...) (L1 5.2.8.)
ISOLEMENT		
<input type="checkbox"/>	BT1100	Valeur du niveau d'isolation insuffisante (inférieure à 0,5 MΩ) – y remédier (L1-6.4.5.1).
<input type="checkbox"/>	BT1101	Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L1-6.4.5.1).
<input type="checkbox"/>	BT1102	Les mesures d'isolation ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (L1-6.4.5.1).
INSTALLATION		
<input type="checkbox"/>	BT1200	Il est interdit : de supprimer, d'altérer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique (L1 9.5.).
<input type="checkbox"/>	BT1201	L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr (L1 1.4.2.1).
<input type="checkbox"/>	BT1202	Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse (L1 3.3.1).
<input type="checkbox"/>	BT1205	Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini (L1 5.2.1.5).
<input type="checkbox"/>	BT1208	Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés (L1 1.4.2.1).
<input type="checkbox"/>	BT209	Câblage à remplacer correctement dans les goulottes (L1 5.2.9.6).
<input type="checkbox"/>	BT1211	Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attachments compatibles avec le câble (L1 5.2.9.5).
<input type="checkbox"/>	BT1212	Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel (L1 5.2.6.1).
<input type="checkbox"/>	BT1213	Presse-étoupe, entrées de câbles manquants : à placer (L1 5.2.6.1).
<input type="checkbox"/>	BT1214	Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble (L1 5.2.6.1).
<input type="checkbox"/>	BT1215	Obstruer les entrées de câbles non utilisées (L1 5.2.6.1).
<input type="checkbox"/>	BT1216	Réaliser les connexions dans des boîtes, boîtiers, armatures, pavillons de luminaire, ..., selon les règles de l'art (L1 5.2.6.1).
<input type="checkbox"/>	BT1217	Équipement à refixer dans son blocheton (L1 5.3.5.2 & 5.3.5.4).
<input type="checkbox"/>	BT1219	Équipement à refermer (L1 1.4.1.1).
<input type="checkbox"/>	BT1220	Les prises de courant avec uniquement des contacts de terre latéraux ne peuvent pas être installées dans les installations domestiques et/ou dans les installations non-domestiques sans personnel averti (BA4) ou qualifié (BA5). (L1 5.3.5.2)
<input type="checkbox"/>	BT1221	En cas d'influence externe (AD2 à AD8), l'axe des alvéoles des socles de prises de courant se trouve à une hauteur d'au moins 0,25 m au-dessus du sol fini. (L1 5.3.5.2)
<input type="checkbox"/>	BT1222	Le nombre de socles de prises de courant simples ou multiples est limité à huit par circuit. (L1 5.3.5.2)
<input type="checkbox"/>	BT1223	Absence de repérage sur les conducteurs en DC et/ou les conducteurs actifs en AC. (L1 7.112.2)
<input type="checkbox"/>	BT1224	Absence des panneaux d'avertissement des dangers liés à l'électricité, complétés par les indications suivantes : « Ne pas déconnecter en charge » et « installation électrique toujours sous tension » ou équivalentes, placées en des endroits judicieux (L1 7.112.2)
<input type="checkbox"/>	BT1225	Les machines et appareils fixes et les ensembles d'appareillage à basse tension doivent être repérés de manière claire, bien visible et indélébile par des repérages individuels. (L1 3.1.3.2)
<input type="checkbox"/>	BT1226	Les prescriptions du livre 1 sous-section 7.1.5.3b relatives au matériel électrique placé dans le volume 2 « salle de bain » ne sont pas remplis (L1 7.1.5.3b)
<input type="checkbox"/>	BT1227	Il est interdit de connecter une borne de charge sur une installation électrique fixe au moyen d'une prise de courant. (L1 sec 7.22.3)
<input type="checkbox"/>	BT1228	Un circuit dédié doit-être prévu pour chaque point de connexion des bornes de charge. (L1 sec 7.22.3)
<input type="checkbox"/>	BT1229	Pour les bornes de charge, chaque circuit dédié en courant alternatif est protégé individuellement par un dispositif de protection à courant différentiel-résiduel avec un courant de fonctionnement de maximum 30mA. (L1 sec 7.22.4.1)
<input type="checkbox"/>	BT1230	Pour les bornes de charge, chaque circuit dédié est protégé individuellement par un dispositif de protection adéquat contre les surintensités. (L1 sec 7.22.4.2)
<input type="checkbox"/>	BT1231	La borne de charge est protégée contre les influences externes prévisibles du lieu dans lequel la borne de charge est installée. (L1 sec 7.22.5.1)
<input type="checkbox"/>	BT1233	Le point de connexion est situé aussi près que possible de la place de stationnement pour la charge du véhicule électrique. (L1 sec 7.22.5.3)
GENERALITE		
<input type="checkbox"/>	BT1300	Les installations ci-après, n'ont pas fait l'objet de ce contrôle (
<input type="checkbox"/>	BT1301	Le test de fonctionnement du relais de découplage a été réalisé.
<input type="checkbox"/>	BT1302	Le bien était meublé/habité lors de notre passage

LIVRE 1 Partie 9. Prescriptions générales à observer par les personnes

Section 9.1.2_Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou exploitant dans les installations domestiques

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant d'une installation électrique domestique détient le dossier de l'installation électrique établi en deux exemplaires. Le dossier de l'installation électrique domestique comporte:

1. le ou les schémas unifilaires de l'installation électrique;
2. le ou les plans de position de l'installation électrique;
3. le ou les rapports de contrôle de conformité de l'installation électrique dont question au *chapitre 6.4.*;
4. éventuellement, le ou les rapports de visite de contrôle de l'installation électrique dont question au *chapitre 6.5.*;
5. éventuellement, les documents établissant que le matériel électrique offre les garanties de sécurité que doivent présenter certaines machines, appareils et canalisations électriques;
6. éventuellement les mêmes documents que repris sous les *points 1., 2., 3. et 5.*, si une modification importante ou une extension importante a été faite à l'installation électrique;
7. éventuellement, la ou les descriptions succinctes de toute modification ou extension, qui ne peut être qualifiée d'importante, qui auraient été apportées à l'installation électrique.

En ce qui concerne les installations photovoltaïques domestiques à basse tension visées au *chapitre 7.112.*, le dossier de l'installation électrique comporte aussi:

1. les notices d'utilisation de l'installation (fonctionnement et maintenance);
2. les consignes de sécurité relatives à l'intervention sur l'installation et son utilisation;
3. les références et les caractéristiques techniques du matériel installé (marque, modèle, puissance,...)

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant d'une installation électrique est tenu:

1. d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien;
2. de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du présent Livre soient en tout temps observées;
3. de transmettre au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant le dossier de l'installation électrique;
4. de mettre à la disposition du locataire éventuel une copie du dossier de l'installation électrique;
5. d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Section 9.1.3. Installations en infraction lors du contrôle de conformité ou de la visite de contrôle

Sous-section 9.1.3.1. Contrôle de conformité

Aucune installation ou partie d'installation électrique pour laquelle des infractions au présent Livre sont constatées lors du contrôle de conformité ne peut être mise en usage. Pour le cas vise à la sous-section 6.4.7.3. 4ème alinéa dont le contrôle de conformité a été réalisé après la mise en usage, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment du contrôle de conformité sont exécutés sans retard et toutes les mesures adéquates sont prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation lesdites infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Sous-section 9.1.3.2. Visite de contrôle

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle périodique sont exécutés sans retard et toutes les mesures adéquates sont prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, lesdites infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

En outre pour les installations domestiques :

- la vérification de la disparition des infractions sera constatée par l'organisme agréé qui a réalisé la visite de contrôle;
- le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions est informé dans un délai d'un an par l'organisme agréé qui a effectué la visite de contrôle, de l'existence d'infractions au cas où il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation.

Section 9.1.4. Installations en infraction lors de la visite de contrôle d'une ancienne installation domestique

Les prescriptions de la sous-section 9.1.3.2. sont d'application lorsque les infractions sont constatées lors des visites de contrôle effectuées en vertu des sections 8.4.1. et 8.4.3. et lors de la nouvelle visite de contrôle effectuée en vertu de la section 8.4.2.

Section 9.1.5. Localisation des canalisations électriques souterraines

Le propriétaire d'une canalisation électrique souterraine est, en tout temps, à même de tenir à disposition les plans des canalisations souterraines, ou à défaut, de donner les indications nécessaires pour localiser celle-ci. Il le fait dans un délai de sept jours ouvrables, à partir de la réception de la demande qui lui est adressée à cet effet, à quiconque est autorisé à exécuter les travaux dans le voisinage du câble.

Section 6.4.7. Cas spécifiques de contrôle de conformité avant mise en usage

Sous-section 6.4.7.3. Modification ou extension

Toute modification importante ou extension importante d'une installation à basse ou très basse tension alternative ou continue fait l'objet d'un contrôle de conformité aux prescriptions du présent Livre avant la mise en usage de ladite modification ou extension. Ce contrôle de conformité est limité à la partie ajoutée ou modifiée de l'installation. Toute modification ou extension ayant un impact sur la partie non modifiée doit être mentionnée dans le rapport de contrôle. Cette partie non modifiée doit faire l'objet d'un contrôle de conformité en ce qui concerne les caractéristiques modifiées.



NOTE D'INFORMATION

Article 276bis du Règlement général sur les installations électriques *Devoirs du vendeur et de l'acheteur lors de la vente d'une habitation équipée d'une ancienne installation électrique*

■ Dès que le compromis est signé :

Quels sont les devoirs du vendeur/notaire :

- Le vendeur doit remettre le PV de la visite de contrôle et ses annexes au notaire afin que celui-ci l'ajoute dans le dossier de la vente ;
- Le notaire doit faire mentionner dans l'acte de vente les points suivants :
 - la date du PV de la visite de contrôle
 - le fait de la remise du PV de la visite de contrôle à l'acheteur
- Si le PV de la visite de contrôle est négatif (installation non-conforme) :**
 - l'obligation pour l'acheteur de communiquer son identité et la date de l'acte de vente à l'organisme de contrôle agréé qui a exécuté la visite de contrôle de l'installation électrique.

■ Dès que l'acte de vente est signé

Quels sont les devoirs de l'acheteur :

- L'acheteur doit détenir le dossier de l'installation électrique (schémas, PV, ...) en deux exemplaires ;
- Si le PV de la visite de contrôle est positif (installation conforme) :**
 - L'acheteur doit laisser réaliser la prochaine visite de contrôle soit suivant le délai repris sur le PV de la visite de contrôle (maximum 25 ans après la date de la visite de contrôle) soit en cas de modification ou extension importante de l'installation électrique.
- Si le PV de la visite de contrôle est négatif (installation non-conforme)**
 - L'acheteur doit informer l'organisme de contrôle agréé qui a exécuté la visite de contrôle de l'installation électrique de son identité, de la date de l'acte de vente et du PV concerné ;
 - Après la communication à l'organisme de contrôle, il reçoit automatiquement 18 mois à dater de l'acte de vente pour remettre en ordre l'installation électrique ;
 - L'acheteur peut choisir un autre organisme de contrôle pour laisser réaliser le recontrôle dans le délai des 18 mois (vérification conformité de l'installation).

Pour de plus amples informations

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Direction générale de l'Energie – Division infrastructure et contrôles **Adresse :** Avenue du roi Albert II 16 1000 Bruxelles

Tél. : 0800 120 33 / **E-mail :** gas.elec@economie.fgov.be

<https://economie.fgov.be>

Formulaire de notification de mise en service pour une installation de production d'électricité de puissance ≤ 10,000 kVA

VERSION 1.00 – 01/07/2018

En vigueur du 01/07/2018 jusqu'au ... (date du contrôle RGIE faisant foi)

5. CONTRÔLE DE L'ORGANISME AGRÉE

Nom de l'organisme agréé RGIE	Procontrol		
Date de visite	15/05/2023		
Installation conforme RGIE	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	

5.1. Relevés des index du ou des compteurs du Gestionnaire de Réseaux de Distribution

Dans tous les cas, un relevé des index de tous les compteurs doit être réalisé le jour de la visite de l'organisme agréé RGIE.

Dénomination (ex : heures pleines, heures creuses, exclusif nuit)	N° de série	Marque	Index
HEURES PLEINES 1.8.1	1SAG3100553018	SICONIA	000656.738 kWh
HEURES CREUSES 1.8.2			000772.500 kWh
INJECTION JOUR 2.8.1			000727.289 kWh
INJECTION NUIT 2.8.2			000225.628 kWh
EXCLUSIF NUIT			kWh

6. ANNEXES OBLIGATOIRES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE

Les annexes ci-après sont à joindre obligatoirement au formulaire et n'exemptent pas le demandeur de compléter celui-ci. En cas d'annexe(s) manquante(s), la demande sera irrecevable.

Enfin, le GRD se réserve le droit de demander à tout moment des informations supplémentaires.

Veuillez cocher	Annexes à fournir :
<input checked="" type="checkbox"/> Annexe 1 :	Copie du <u>rapport de contrôle de conformité</u> au Règlement Général des Installations Électriques (RGIE) de votre installation de production d'électricité et de son raccordement au réseau par un organisme agréé (non obligatoire en cas de démantèlement total de l'installation)
<input checked="" type="checkbox"/> Annexe 2 :	<u>Schéma électrique unifilaire de l'entièreté de l'installation photovoltaïque</u> (y compris l'emplacement du compteur « réseau »), <u>validé et signé par l'organisme agréé (RGIE)</u> Le schéma unifilaire doit mentionner la section et la longueur entre le(s) onduleur(s) et le compteur réseau
<input checked="" type="checkbox"/> Annexe 3 :	<u>Photos datées et lisibles</u> des panneaux photovoltaïques posés définitivement, du ou des onduleurs et du ou des compteurs réseau (les photos doivent reprendre l'ensemble du compteur et pas seulement l'index)

Une fausse déclaration peut donner lieu, conformément aux articles 52 et suivants du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité, à l'infraction d'amendes administratives ainsi qu'à des poursuites pénales.

Fait à : 5500 ANSEREMME

Le : 15/05/2023

Le demandeur MORENO Carina
(Signature¹)

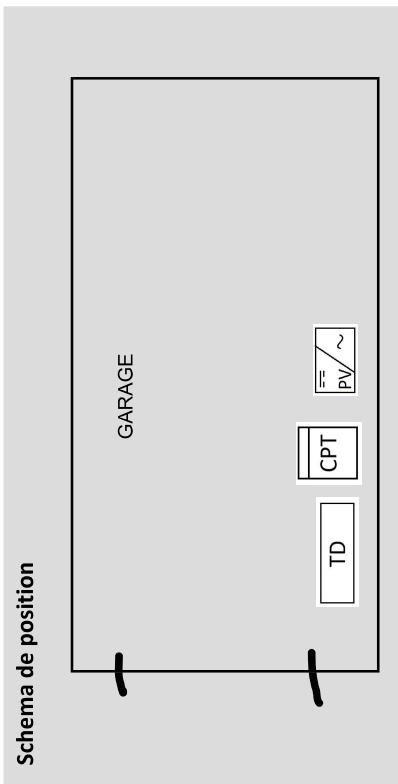


Les informations/conditions sur le traitement des données à caractère personnel (RGPD) et sur la transmission de ces données à des fins statistiques auprès d'un autre organisme (CWaPE, DGO4) doivent être ajoutées au présent formulaire.

¹ Pour les personnes morales, la personne également habilitée à représenter l'entreprise



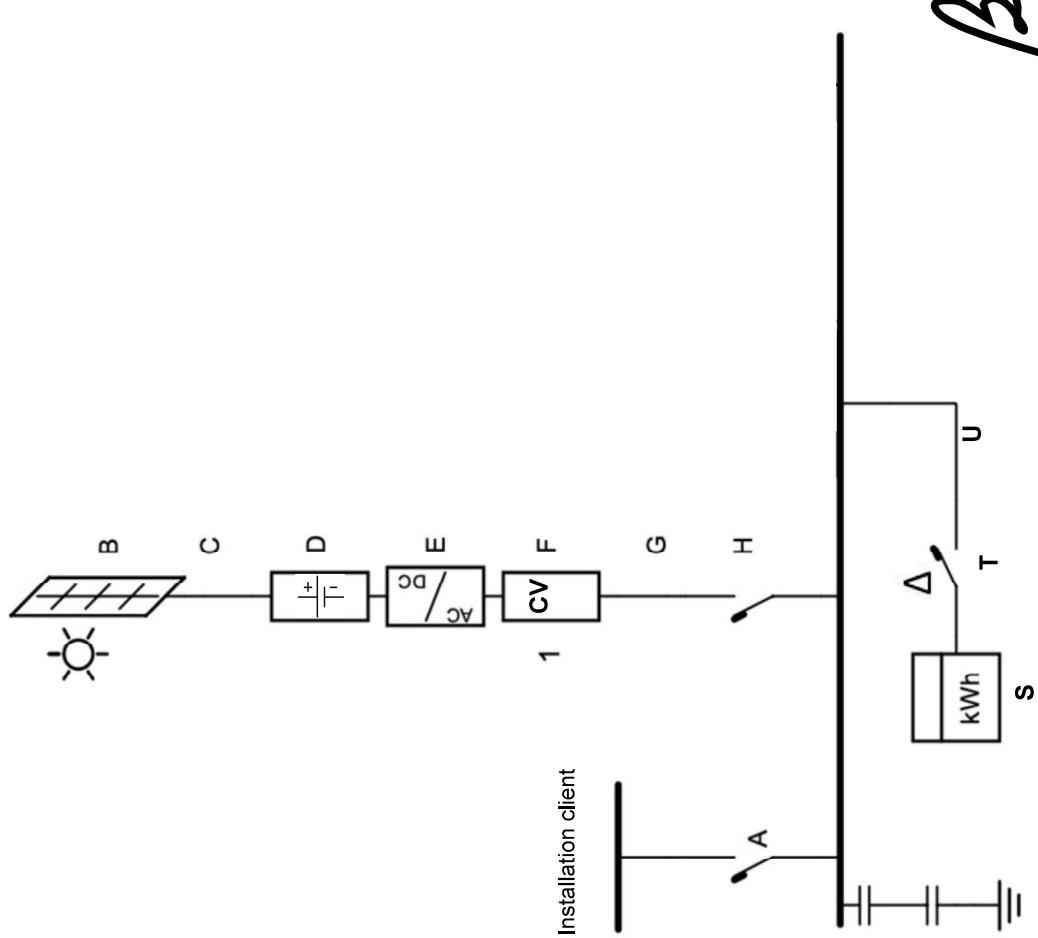
Installation 1		Installation 2		Borne
A. Limiteur : C 4 P 40 A		O. Type de borne : ...		
B. Types de panneaux :		N° série : ...		
Trina 410		P. Câble : ...		
Quantité : 16		Q. Protection : ... P ... A		
1 strings de 8		R. Différentiel : ... P ... A 30 mA		
1 strings de 8				
Total : 6560 Wc				
C. Câbles strings : 4x6mm² + T ENCASTRE SS TUBE				
D. Batterie :		GARAGE		
Type : ...				
N° série : ...				
Capacité : 0 W				
E. Onduleur : SMA SB 5.0				
N° série : 3014255114		L. Compteur certificats verts :		
iac Max : 22.8 A		Marque : ...		
Pmax : 5 kVA		N° série : ...		
F. Compteur certificats verts :		M. Câble AC : ...		
Marque : ...		N. Protection onduleur : ... P ... A		
N° série : ...				
G. Câble AC : 3gg6mm² XGB APPARENT				
H. Protection onduleur : C 2 P 25 A				



Nom : Thomas & Piron Home SA
Prénom :
Adresse : Rue des Patriotes 19 5500 Ansieremre
Date chantier : 27/02/2023
GSM : +3261531313
E-mail : einvoicetp@thomas-piron.eu
Installeur :
Reno.energy (R-Group SA) - Rue de Tilff 277, 4031 Angleur (Liège) - TVA BE0829094335 Tel.: 04367721 - e-mail : reception.solar@reno-energy.be

15105123

Brion



T211

SICONIA

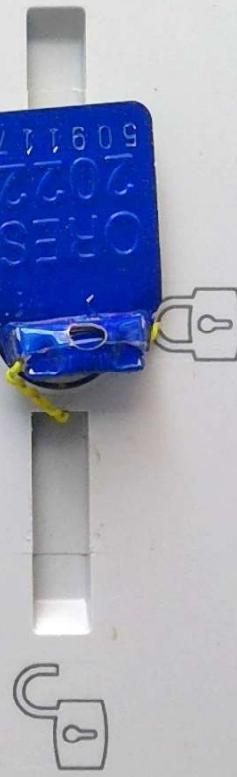


C € M22 00071
19/18081 ON

OVC III

3 x 230 V ~ 50Hz

0,25 - 5 (100) A
-25°C / +55°C
IP51
UC3

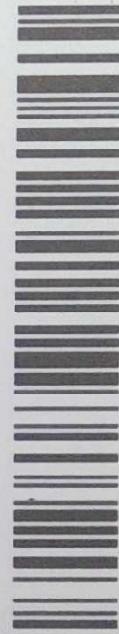


LTE NB1

WM-BUS



1.8.1 ☀ ↗ 2.8.1 ☀ ↘
 1.8.2 ⚡ ↗ 2.8.2 ⚡ ↘



1 SAG3100553018

Sagemcom
CS 50001
92848 RUEIL CEDEX
FRANCE

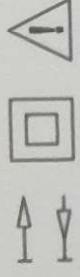
2022

T211

SICONIA



19/180381 ON
CE M22 0071



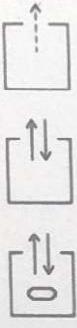
OVC III

3 x 230 / 400 V ~ 50Hz
3 x 230 V ~ 50Hz

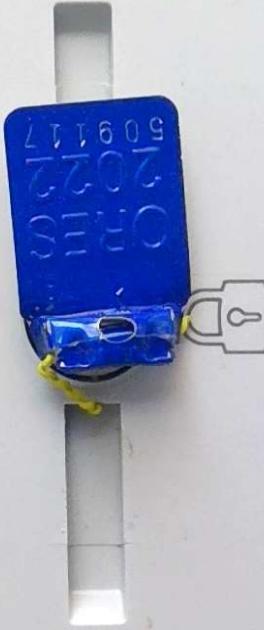
0,25 - 5 (100) A
-25°C / +55°C
IP51
UC3



kWh
kvarh
②
B
1000 imp/kWh 1000 imp/kvarh



L1 L2 L3 P- P+

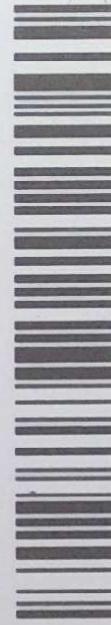


LTE NB1

wM-BUS



1.8.1 ☼ ↗ 2.8.1 ☼ ↗
1.8.2 ☼ ↙ 2.8.2 ☼ ↙



1SAG3100553018

Sagemcom
CS 50001
92848 RUEIL CEDEX
FRANCE

253769484
2022

T211

SICONIA



19/180381 ON
CE M22 0071



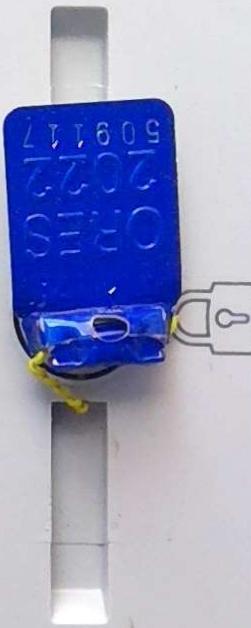
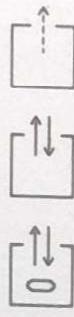
OVC III

3 x 230 / 400 V ~ 50Hz

3 x 230 V ~ 50Hz

0,25 - 5 (100)A
-25°C / +55°C
UC3

L1 L2 L3 P+ P- GP € MID NW ψ



LTE NB1

wM-BUS



1.8.1 ☀️ ↗ 2.8.1 ☀️ ↗
1.8.2 € ↗ 2.8.2 € ↗



1SAG3100553018

Sagemcom
CS 50001
92848 RUEIL CEDEX
FRANCE

253769484
2022



T211

CE M22 0071
19/180381 ON

SICONIA



OVC III

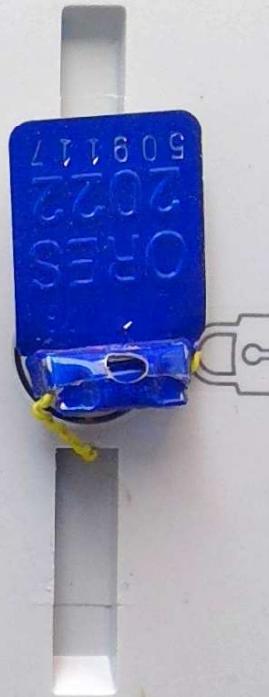
○○○ 3 x 230 / 400 V ~ 50Hz

○ $\sqrt{ } 3 \times 230\text{ V} \sim 50\text{ Hz}$

UC3
-25°C / +55°C
0,25 - 5 (100) A
IP51

kvarh
1000 imp/kWh

The figure consists of three vertically stacked diagrams. Each diagram features a rectangular potential well with a dashed horizontal line representing the zero-energy level. In the top diagram, a small circle representing a particle is at the bottom of the well, with a single upward-pointing arrow above it. In the middle diagram, the particle has moved slightly upwards, with both an upward-pointing arrow above it and a downward-pointing arrow below it. In the bottom diagram, the particle has moved further upwards, with a downward-pointing arrow below it.



LTE NB1

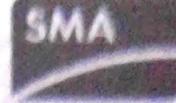
wM-BUS

adlms

1.8.1 ☀ ↗ 2.8.1 ☀ ↘
 1.8.2 ⚹ ↗ 2.8.2 ⚹ ↘

Sagemcom
CS 50001
92848 RUEIL CEDEX
FRANCE

SMA Solar Technology AG
Sonnenallee 1
34266 Niestetal
Germany
www.SMA.de



SUNNY BOY
Solar Inverter
Engineered in Germany, made in China

Model

SB5.0-1AV-41

Serial No.

3014255114

PIC: 003783014211264

RID: YSFMEP

WPA2-PSK: H2DUPE5N45L3FFK7

DC 	V_{max PV}	600 V
	V_{MPP PV}	175 - 500 V
	I_{max PV}	2x15 A
	I_{SC PV}	2x20 A
	V_{rated}	220 / 230 / 240 V
	P_{rated}	5000 W
	S_{rated/max}	5000/5000 VA
	I_{rated/max}	22.0 / 22.8 A
AC-GRID 50 / 60Hz	COS(Φ)	0.8...1...0.8 overexcited underexcited

	AS60947.3DC-PV2 Ue:600V Ie:15A/15A Ithesolar 60°C:20A/20A
	IP65 max. 17.5kg
Protective class Overvoltage category PV:II AC-Grid:III	
Date of manufacture 2022-07-06	

*1: VDE AR-N 4105;

Pac,r 4600 W,

Smax 4600 VA

*2: AS4777; lac max:21.7 A

UK
CA

CE

E

RoHS







SUNNY BOY 3.0 / 3.6 / 4.0 / 5.0 / 6.0 avec SMA SMART CONNECTED



SB3.0-1AV-41 / SB3.6-1AV-41 / SB4.0-1AV-41 / SB4.0-1AV-41 / SB5.0-1AV-41 / SB6.0-1AV-41



SMA ShadeFix
STRING LEVEL OPTIMIZATION

Service de surveillance haut de gamme
SMA SMART CONNECTED



Compact

- Montage rapide par une seule personne grâce au faible poids de 17,5 kg
- Encombrement réduit grâce à un design compact

Pratique

- Installation rapide Plug & Play
- Surveillance en ligne gratuite via SMA Energy App
- Surveillance automatique via SMA Smart Connected
- Extension gratuite de la garantie constructeur de 5 à 10 ans

Rendement élevé

- Utilisation de l'excédent d'énergie par limitation dynamique de la puissance active
- Rendement optimisé grâce à la gestion intégrée d'ombrage SMA ShadeFix

Évolutif

- Peut être équipé à tout moment de solutions de gestion intelligente de l'énergie et de stockage
- Extensible avec SMA Power Limiter pour l'utilisation d'récepteur de télécommande centralisée

SUNNY BOY 3.0 / 3.6 / 4.0 / 5.0 / 6.0

Produisez plus d'énergie solaire

Le nouveau Sunny Boy 3.0-6.0 garantit une production énergétique maximale pour les foyers. Il allie le service intégré SMA Smart Connected à une technologie intelligente répondant à tous les besoins. Son design très compact permet une installation facile et rapide. Grâce à l'interface Web intégrée, le Sunny Boy est rapide à mettre en service via smartphone ou tablette. Et pour répondre aux exigences propres aux installations sur toitures, SMA ShadeFix maximise la production de l'installation photovoltaïque. Compatible avec les normes de communication les plus récentes, l'onduleur peut être équipé à tout moment et de manière fiable de solutions de gestion intelligente de l'énergie et de stockage SMA.

SMA SMART CONNECTED

Le service intégré pour un confort maximal

SMA Smart Connected* est le service gratuit de surveillance de l'onduleur par le biais du Sunny Portal de SMA. SMA informe de façon proactive l'exploitant de l'installation ou l'installateur de tout dysfonctionnement de l'onduleur, lui permettant ainsi de réaliser des économies de temps et d'argent précieuses.

Grâce à SMA Smart Connected, l'installateur bénéficie de diagnostics rapides établis par SMA. Il peut ainsi remédier rapidement aux erreurs et offrir à sa clientèle des prestations de service supplémentaires intéressantes.



ACTIVATION DE SMA SMART CONNECTED

L'installateur active SMA Smart Connected lors de l'enregistrement de l'installation sur Sunny Portal et bénéficie de la surveillance automatique des onduleurs par SMA.



SURVEILLANCE AUTOMATIQUE DES ONDULEURS

SMA assure la surveillance des onduleurs par le biais de SMA Smart Connected. SMA effectue un contrôle automatique et permanent des différents onduleurs afin de détecter les anomalies de fonctionnement. Chaque client profite ainsi de l'expérience de longue date de SMA.



COMMUNICATION PROACTIVE EN CAS D'ERREUR

Après avoir diagnostiqué et analysé une erreur, SMA en informe immédiatement l'installateur et le client final par e-mail. Toutes les parties sont ainsi préparées pour la correction des erreurs, ce qui minimise le temps d'arrêt et fait gagner du temps et de l'argent. En outre, les rapports de performance réguliers fournissent des renseignements précieux sur l'ensemble du système.



SERVICE DE REMPLACEMENT

Si un appareil doit être remplacé, SMA livre automatiquement un nouvel onduleur dans un délai de 1 à 3 jours après le diagnostic d'erreur. L'installateur peut ainsi anticiper la demande du propriétaire et procéder au remplacement de l'onduleur.



PERFORMANCE DU SERVICE

Si l'onduleur de remplacement ne peut pas être livré dans un délai de 3 jours ouvrés, l'exploitant de l'installation est en droit de solliciter une compensation financière de la part de SMA.

* Pour plus de détails, voir le document « Description du service – SMA SMART CONNECTED »

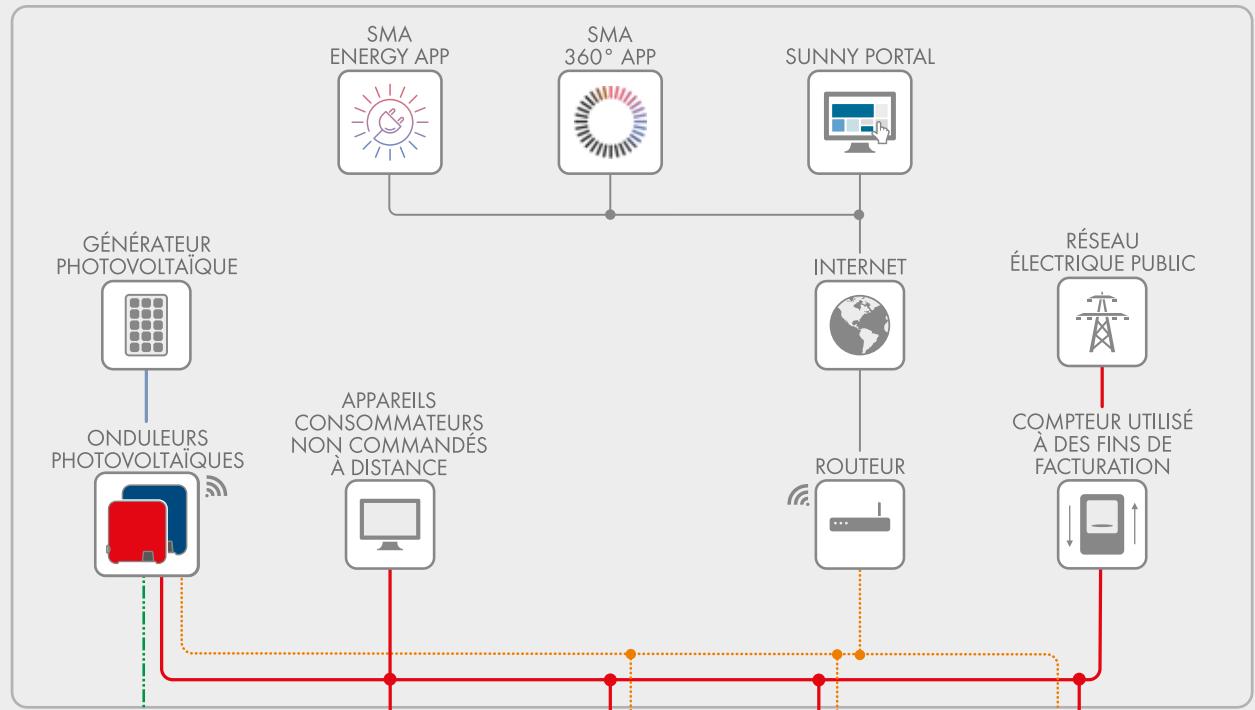
Données techniques	Sunny Boy 3.0	Sunny Boy 3.6	Sunny Boy 4.0	Sunny Boy 5.0	Sunny Boy 6.0					
Entrée (DC)										
Puissance max. du générateur photovoltaïque	5500 Wp	5500 Wp	7500 Wp	7500 Wp	9000 Wp					
Tension d'entrée max.			600 V							
Plage de tension MPP	110 V à 500 V	130 V à 500 V	140 V à 500 V	175 V à 500 V	210 V à 500 V					
Tension d'entrée assignée			365 V							
Tension d'entrée min. / tension d'entrée de démarrage			100 V / 125 V							
Courant d'entrée max. entrée A / entrée B			15 A / 15 A							
Courant d'entrée max. par string entrée A / entrée B			20 A / 20 A							
Nombre d'entrées MPP indépendantes / strings par entrée MPP			2 / A:2 ; B:2							
Sortie (AC)										
Puissance assignée (pour 230 V, 50 Hz)	3000 W	3680 W	4000 W	5000 W ¹⁾	6000 W					
Puissance apparente AC max.	3000 VA	3680 VA	4000 VA	5000 VA ¹⁾	6000 VA					
Tension nominale AC / plage			220 V, 230 V, 240 V / 180 V à 280 V							
Fréquence du réseau AC / plage			50 Hz, 60 Hz / -5 Hz à +5 Hz							
Fréquence de réseau assignée / tension de réseau assignée			50 Hz / 230 V							
Courant de sortie max.	13,7 A	16 A	18,2 A	22,8 A ²⁾	26,1 A					
Facteur de puissance pour la puissance assignée			1							
Facteur de déphasage réglable			0,8 inductif à 0,8 capacitif							
Phases d'injection / phases de raccordement			1 / 1							
Rendement										
Rendement max. / rendement européen	97,0 % / 96,4 %	97,0 % / 96,5 %	97,0 % / 96,5 %	97,0 % / 96,5 %	97,0 % / 96,6 %					
Dispositifs de protection										
Dispositif de déconnexion côté DC			●							
Surveillance du défaut à la terre / surveillance du réseau			● / ●							
Protection inversion de polarité DC / résistance aux courts-circuits AC / séparation galvanique			● / ● / -							
Unité de surveillance du courant de défaut, sensible à tous les courants			●							
Classe de protection (selon IEC 61140) / catégorie de surtension (selon IEC 60664-1)			I / III							
Caractéristiques générales										
Dimensions (L/H/P)	435 mm / 470 mm / 176 mm (17,1 pouces / 18,5 pouces / 6,9 pouces)									
Poids	17,5 kg (38,5 lb)									
Plage de température de fonctionnement	-25 °C à +60 °C (-13° F à +140 °F)									
Émission sonore, typique	25 dB(A)									
Autoconsommation (nuit)	5,0 W									
Topologie	Sans transformateur									
Système de refroidissement	Convection									
Indice de protection (selon IEC 60529)	IP65									
Classe climatique (selon IEC 60721-3-4)	4K4H									
Valeur maximale admissible d'humidité relative de l'air (sans condensation)	100 %									
Équipement										
Raccordement DC / raccordement AC	SUNCLIX / fiche AC									
Affichage via smartphone, tablette, ordinateur portable	●									
Interfaces : WLAN / Ethernet / RS485	● / ● / ●									
Protocoles de communication	Modbus (SMA, Sunspec), Webconnect, SMA Data									
Gestion de l'ombrage : SMA ShadeFix (intégrée)	●									
Garantie : 5 / 10 / 15 ans	● / ● ³⁾ / ○									
Certifications et homologations (autres sur demande)	AS 4777.2, C10/11, CE, CEI 0-21, Dansk Energi DK1/2, DEWA, DIN EN 62109 / IEC 62109, EN 50438, EN 50549-1, G98/1, G99/1, IEC 61727, IEC 62116, IE-EN50438, NBR16149, NEN-EN50438, NRS 097-2-1, NT_Ley20.571, ÖVE/ÖNORM E 8001-4-712 & TOR Erzeuger Typ A, PPC, PPDS, RD1699, RfG compliant, SI4777, UTE C15-712, VDE0126-1-1, VDE-AR-N 4105, VFR 2014									
Pays de disponibilité de SMA Smart Connected	AU, AT, BE, CH, DE, ES, FR, IT, LU, NL, UK									
● Équipement de série ○ Équipement en option – Non disponible										
Données en conditions nominales										
Version : 12/2021										
1) 4 600 W / 4 600 VA pour VDE-AR-N 4105										
2) AS 4777: 21,7 A										
3) Enregistrement de l'appareil via la page d'accueil de l'enregistrement de produit SMA (sma-service.com). Les conditions de la garantie constructeur SMA s'appliquent. Vous trouverez de plus amples informations sur SMA-Solar.com										
Désignation du type	SB3.0-1AV-41	SB3.6-1AV-41	SB4.0-1AV-41	SB5.0-1AV-41	SB6.0-1AV-41					

1) 4 600 W / 4 600 VA pour VDE-AR-N 4105

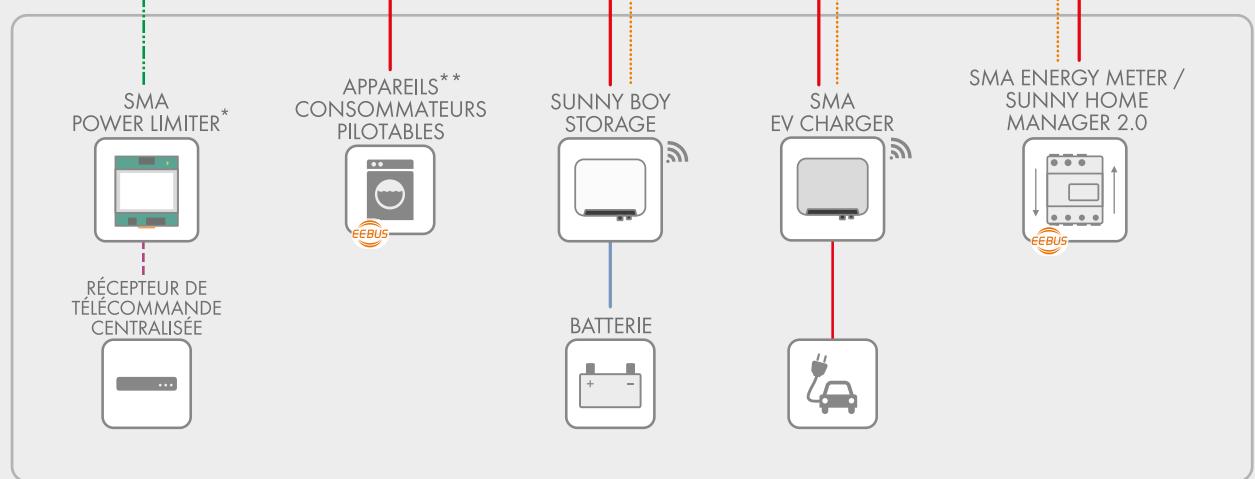
2) AS 4777: 21,7 A

3) Enregistrement de l'appareil via la page d'accueil de l'enregistrement de produit SMA (sma-service.com). Les conditions de la garantie constructeur SMA s'appliquent. Vous trouverez de plus amples informations sur SMA-Solar.com

SYSTÈME DE BASE



SYSTÈME ÉTENDU



* n'est pas compatible avec les systèmes avec Sunny Home Manager and SMA Energy Meter
**Via prise radiocommandée SMA ou communication standardisée des données

Fonctions du SYSTÈME DE BASE

- Mise en service simple via le serveur Web et l'interface Speedwire
- Transparence maximale garantie grâce à la visualisation dans Sunny Portal / SMA Energy App
- Sécurité d'investissement grâce à SMA Smart Connected
- Modbus en tant qu'interface pour prestataire tiers

Fonctions du SYSTÈME ÉTENDU

- Fonctions du système de base
- Réduction de l'énergie prélevée sur le réseau et augmentation de l'autoconsommation par utilisation de l'énergie solaire stockée temporairement
- Utilisation maximale de l'énergie grâce au processus de charge basé sur les prévisions de consommation
- Autoconsommation accrue grâce au pilotage intelligent des charges
- Intégration simple des récepteurs de télécommande centralisée via SMA Power Limiter

Avec SMA Energy Meter

- Production maximale grâce à la limitation dynamique de l'injection dans le réseau entre 0 % et 100 %
- Visualisation des consommations d'énergie

Vertex S

BACKSHEET MONOCRYSTALLINE MODULE

PRODUCT: TSM-DE09R.05

POWER RANGE: 405–425 W

425 W+

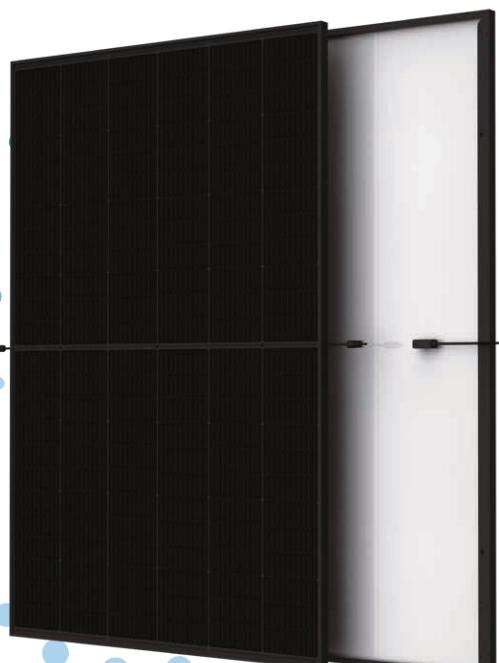
MAXIMUM POWER OUTPUT

0/+5 W

POSITIVE POWER TOLERANCE

21.3 %

MAXIMUM EFFICIENCY



Outstanding Visual Appearance



- Designed with aesthetics in mind

- Ultra-thin, virtually invisible busbars

- Excellent cell color control by machine selection

Small in size, big on power



- Generates up to 425 W, 21.3 % module efficiency with high density interconnect technology
- Multi-busbar technology for better light trapping, lower series resistance, improved current collection and enhanced reliability
- Excellent low light performance (IAM) with cell process and module material optimization

Optimal solution for residential rooftops



- Designed for compatibility with existing mainstream inverters, optimizers and mounting systems
- Perfect size and low weight for easy handling. Optimized transportation cost
- Reduces installation cost with higher power bin and efficiency
- Flexible installation solutions for system deployment

High Reliability



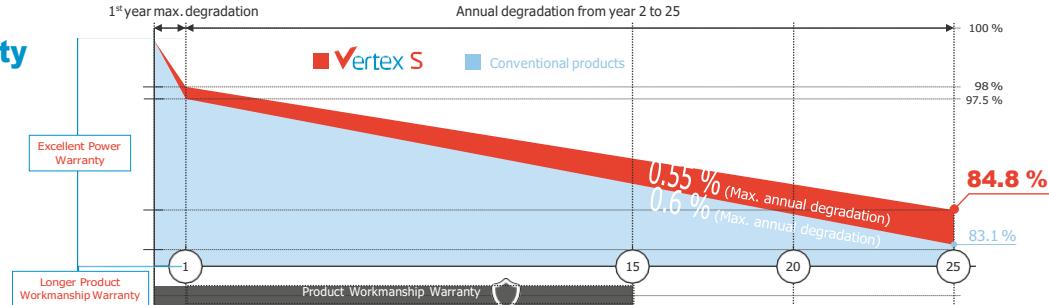
- Positive load up to 6,000 Pa (snow)
- Negative load up to 4,000 Pa (wind)

Extended Vertex S Warranty

2 %
1st year max. degradation

0.55 %
Max. annual degradation from year 2 to 25

25 Years
Product Workmanship Warranty



Comprehensive Product and System Certificates



IEC61215/IEC61730/IEC61701/IEC62716

ISO 9001: Quality Management System

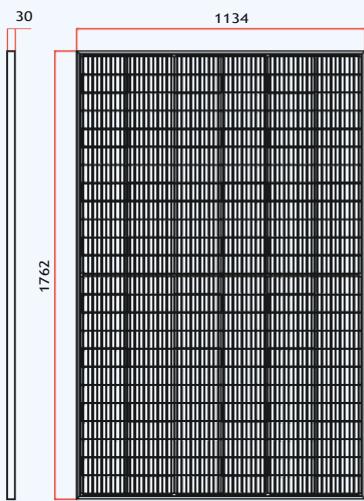
ISO 14001: Environmental Management System

ISO14064: Greenhouse Gases Emissions Verification

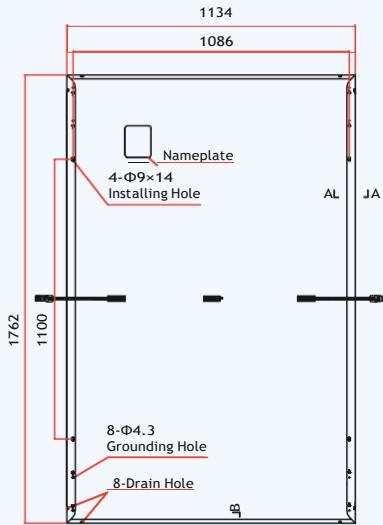
ISO45001: Occupational Health and Safety Management System

Trinasolar

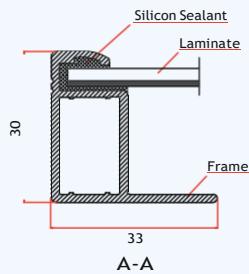
DIMENSIONS OF PV MODULE (mm)



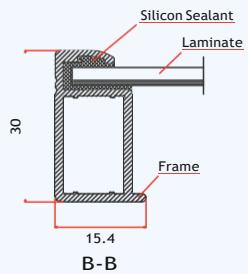
Front View



Rear View

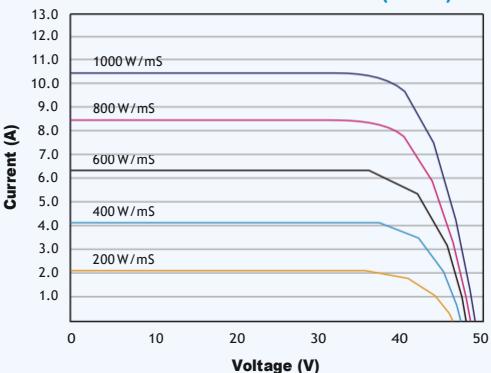


A-A

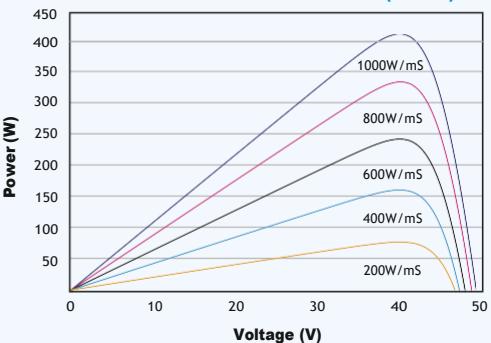


B-B

I-V CURVES OF PV MODULE (410W)



P-V CURVES OF PV MODULE (410W)



ELECTRICAL DATA (STC)

	TSM-405 DE09R.05	TSM-410 DE09R.05	TSM-415 DE09R.05	TSM-420 DE09R.05	TSM-425 DE09R.05
Peak Power Watts-P _{MAX} (W _p)*	405	410	415	420	425
Power Tolerance-P _{MAX} (W)	0/+5	0/+5	0/+5	0/+5	0/+5
Maximum Power Voltage-V _{MPP} (V)	40.6	40.8	41.0	41.3	41.5
Maximum Power Current-I _{MPP} (A)	9.99	10.05	10.11	10.17	10.24
Open Circuit Voltage-V _{OC} (V)	49.0	49.2	49.4	49.7	49.9
Short Circuit Current-I _{SC} (A)	10.52	10.58	10.64	10.69	10.74
Module Efficiency η m (%)	20.3	20.5	20.8	21.0	21.3

STC: Irradiance 1000 W/m², Cell Temperature 25 °C, Air Mass AM1.5 *Measuring tolerance: ±3 %

MECHANICAL DATA

Solar Cells	Monocrystalline
No. of cells	144 cells
Module Dimensions	1762×1134×30 mm
Weight	21.8 kg
material	3.2 mm, High Transmission, AR Coated Heat Strengthened Glass
Backsheet	EVA/POE
Frame	Black-White
Cables	30 mm Anodized Aluminium Alloy
	IP 68 rated
	Photovoltaic Technology Cable 4.0 mmS
Landscape:	1100/1100 mm
Portrait:	280/350 mm*
	TS4/MC4 EVO2*

*Special order only

ELECTRICAL DATA (NOCT)

	TSM-405 DE09R.05	TSM-410 DE09R.05	TSM-415 DE09R.05	TSM-420 DE09R.05	TSM-425 DE09R.05
Maximum Power-P _{MAX} (W _p)	306	310	313	317	321
Maximum Power Voltage-V _{MPP} (V)	38.2	38.3	38.5	38.8	39.1
Maximum Power Current-I _{MPP} (A)	8.03	8.08	8.13	8.17	8.21
Open Circuit Voltage-V _{OC} (V)	46.1	46.3	46.5	46.7	46.9
Short Circuit Current-I _{SC} (A)	8.48	8.53	8.58	8.62	8.66

NOCT: Irradiance at 800 W/m², Ambient Temperature 20 °C, Wind Speed 1 m/s.

TEMPERATURE RATINGS

NOCT(Nominal Operating Cell Temperature)	43°C (±2 K)
Temperature Coefficient of P _{MAX}	-0.34 %/K
Temperature Coefficient of Voc	-0.25 %/K
Temperature Coefficient of I _{SC}	0.04 %/K

MAXIMUM RATINGS

Operational Temperature	-40 to +85 °C
Maximum System Voltage	1500 V DC (IEC)
Max Series Fuse Rating	20 A

WARRANTY

25 Year product workmanship warranty
25 Year power warranty
2% First year degradation
0.55% Annual power degradation

(Please refer to the applicable limited warranty for details)

PACKAGING CONFIGURATION

Modules per box	36 pieces
Modules per 40' container	936 pieces